



CONVENTION PARTENARIALE
entre l'Eurométropole de Strasbourg
et la commune de Lampertheim





Préambule

1. Diagnostic partagé du territoire

2. Actions territoriales de l'Eurométropole

3. Actions locales participant aux territoires

Perspectives

Contact : Direction de l'intercommunalité

La Direction de l'intercommunalité a pour missions de faciliter les relations entre les communes et les services de l'Eurométropole. Elle assure le fonctionnement des instances de concertation intercommunale, notamment la conférence des maires.

Elle organise les visites officielles de la Présidente dans les communes.

Elle anime par ailleurs différents réseaux à destination de l'administration des communes :

- réseau des DGS ainsi que l'espace de travail collaboratif en ligne,*
- réseau des référents des services techniques des communes,*
- réseau finances et ressources humaines.*

Enfin, elle diffuse auprès de l'ensemble des conseillers municipaux le Bloc-notes, présentant après chaque Conseil d'Eurométropole, les délibérations emblématiques.

Par délibération du 20 novembre 2020, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a acté l'élaboration d'un Pacte de gouvernance, document cadre pour les relations entre les communes et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le pacte de gouvernance s'inscrit dans l'histoire de l'intercommunalité et poursuit la vocation de co-construire les politiques publiques.

Il précise les mesures d'information de l'ensemble des conseillers municipaux des communes. Il engage l'Eurométropole à mettre en œuvre une proximité de ses services à l'échelle de bassins de vie. Enfin, il propose une nouvelle forme de relation avec chaque commune, via une contractualisation recensant les engagements mutuels et un partage des bonnes pratiques, qui permettra une plus grande transparence et une équité entre chaque territoire.

Cette convention partenariale s'établit ainsi dans le cadre de ce Pacte de gouvernance, débattu en Conseil municipal du 23 mars 2021 et adopté en Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2021.

La présente convention partenariale a pour objet de préciser les objectifs partagés par l'Eurométropole et la commune sur son territoire et de garantir la cohérence des actions métropolitaines et communales.

Document co-construit, la convention vise à accompagner et à cadrer les relations entre l'Eurométropole et la commune à partir d'un partenariat négocié et des engagements réciproques. Il actera l'ensemble des investissements de l'Eurométropole sur le territoire de la commune, sans les conditionner (voirie, pistes cyclables, outils de mobilité, habitat, agriculture, environnement...).

La commune y inscrit ses priorités politiques et sa contribution au développement de l'intercommunalité.

La présente convention lie l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Lampertheim.

Le document se structure autour des trois parties suivantes construites conjointement par l'Eurométropole et la commune :

- Un diagnostic partagé établissant les caractéristiques de la commune, son positionnement dans le territoire, ses atouts, ainsi que ses perspectives de développement.
- Les actions territorialisées de l'Eurométropole, ses investissements sur la période 2022-2027 et les accompagnements thématiques possibles.
- Enfin, à la demande des communes qui le souhaitent, les actions et initiatives locales dont la commune est pilote et qui rayonnent à la fois à l'échelle du bassin de vie que de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, pourront être inscrites dans la présente convention.



1. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Caractéristiques

Commune du Nord-Ouest de l'Eurométropole de Strasbourg, Lampertheim présente un centre ancien préservé et des quartiers résidentiels qui se sont agglomérés au noyau villageois, depuis les années 1970.

Situé au Nord des Côteaux de Hausbergen et en bordure de la Souffel, elle bénéficie d'espaces agricoles et naturels qui offrent un cadre agréable pour ses habitants.

Lampertheim fait partie des quatre communes qui accueillent la Zone commerciale Nord, pôle économique majeur du Nord de l'Eurométropole.

Occupation du sol	
Espaces urbains	12 %
Espaces plantés	23 %
Espaces cultivés	65 %
Superficie	681 ha

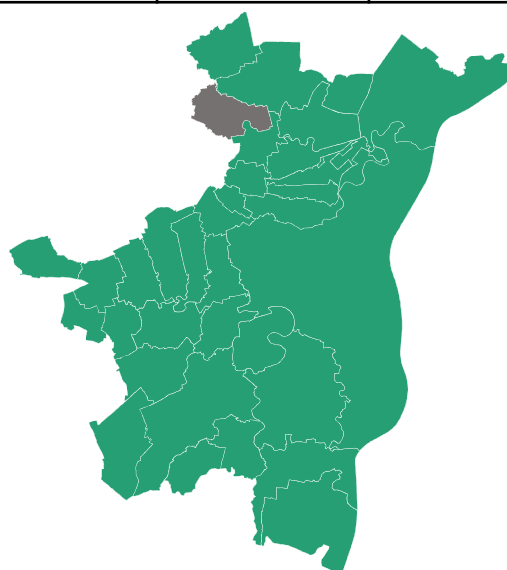
Enjeux principaux

Bénéficiant d'un environnement de qualité, mais également d'espaces sensibles (protection de captage d'eau potable, préservation des champs d'expansion des crues, coulées d'eaux boueuses), la commune dispose de peu de marge de manœuvre pour penser son développement urbain.

Constituant l'une des portes d'entrée de l'Eurométropole, la commune est soumise à des flux pendulaires importants, engendrant nuisance et pollution. La proximité des gares de Vendenheim et Mundolsheim, reliées au REM, constitue un intérêt majeur pour les déplacements des habitants de Lampertheim.

La commune porte également des enjeux environnementaux importants avec les corridors écologiques de la Souffel et la gestion du risque de coulées d'eaux boueuses.

Données (INSEE - 17/18/20)	Commune	Eurométropole
Démographie		
Population	3 513	520 036
Part des -20ans	18,9 %	24,2 %
Part des +65ans	23,7 %	16,3 %
Familles mono-parentales	5,1 %	17,3 %
Taille des ménages	2,2	2,3
Logement et habitat		
Nombre de logements	1 518	255 377
Logements vacants	6,4 %	8,4 %
Log. sociaux	5,8 % (88 log.)	46 486
Mobilités		
Ménage avec 1 voiture ou plus	94,2 %	71,6 %
Actif utilisant les TC pour aller travailler	6 %	19,1 %
Économie		
Emploi	715	254 961
Chômage	6,5 %	15,2 %
Revenu médian	29.030 €	21.560 €



1. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Diagnostic financier

données 2023	Lampertheim	Moyenne des communes de l'Eurométropole
Taxe d'habitation / Versement - contribution	233 302 €	1 488 640 €
Taxe foncière bâti : taux	27,03 %	30,14 %
Taxe foncière bâti : produit	442 €/hab.	468 €/hab.
Taxe foncière non bâti : taux	61,70 %	62,93 %
Taxe foncière non bâti : produit	11,36 €/hab.	11,94 €/hab.
Produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE)	152 €/hab.	161 €/hab.
Produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	49 €/hab.	97 €/hab.
Endettement	334 €/hab.	612 €/hab.

Dotation de l'Eurométropole (2023)			
Dotation de solidarité communautaire	Somme des fonds de concours	Reversement de la taxe d'aménagement	Total
108 714	15 799	13 261	137 774

Dotation de l'État (2023)				
Dotation globale de fonctionnement	Dotation nationale de péréquation	Dotation de solidarité urbaine	Dotation de solidarité rurale	Total
45 781	0	0	40 681	86 462

Budget (2024)

- **Fonctionnement** : 3.798.000 €
- **Investissement** : 1.681.000 €

Les priorités communales 2020 – 2026

- **Volet développement durable du territoire**
 - Poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments en développant notamment les énergies renouvelables
 - Verdissement accru des quartiers
 - Développement des circulations douces
 - Lutte contre les vitesses excessives
- **Volet social et sociétal**
 - Création d'une maison des associations
 - Création d'un sentier pédagogique et de nouvelles structures de jeux extérieures
 - Développer une programmation culturelle
 - Développer le marché local
- **Volet démocratie locale et intercommunalité**
 - Mise en place d'ateliers collaboratifs et de cafés-débat, d'un budget participatif et d'un conseil consultatif de citoyens
 - Développement d'un dispositif de « voisins vigilants et solidaires » et de la vidéosurveillance

1. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Niveau métropolitain	
Atouts	Points d'attention
<p>Une commune inscrite dans la Trame Verte et Bleue de l'agglomération, au travers des Côteaux d'Hausbergen, de la Vallée de la Souffel et du Kolbsenbach.</p> <p>Une desserte ferroviaire proche, au travers des gares de Vendenheim et Mundolsheim, desservies par le REM.</p> <p>De nombreuses zones d'emplois intercommunales à proximité (ZCN, Ecoparc Rhénan).</p> <p>Des espaces agricoles importants à davantage orienter vers une agriculture de proximité.</p>	<p>Un ban communal sensible aux risques environnementaux (ruissellement, inondation), impactant le développement urbain.</p> <p>Un axe de transit entre le Kochersberg et l'Eurométropole, source de nuisances.</p> <p>Un cadencement des transports en commun à renforcer.</p> <p>Une zone commerciale importante qui impacte la commune en terme de flux de circulations.</p>

Niveau communal	
Atouts	Points d'attention
<p>Un patrimoine traditionnel alsacien préservé et remarquable.</p> <p>De nombreux équipements, notamment sportifs et de loisirs, culturels, services et commerces de proximité.</p> <p>Une qualité résidentielle préservée et attractive.</p> <p>Un réseau associatif important et actif.</p>	<p>Une commune à risque déficitaire au titre de la loi SRU.</p> <p>Une population vieillissante.</p>



2. ACTIONS TERRITORIALES DE L'EUROMÉTROPOLE

Dotée de nombreuses compétences, fixées par l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, et organisées autour des 6 grandes thématiques ci-dessous, l'Eurométropole de Strasbourg intervient de multiples manières sur le territoire communal.

- **Services du quotidien** (*eau et assainissement, télécommunications et aménagement numérique, collecte des déchets ménagers et déchetteries, pôle funéraire*),
- **Aménagement du territoire et habitat** (*organisation de la mobilité, création et entretien de voiries et parcs de stationnement, élaboration des documents de planification, logement social et hébergement d'urgence, stratégie foncière, aires d'accueil des gens du voyage*),
- **Environnement et cadre de vie** (*transition énergétique, concession de gaz et d'électricité, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores*),
- **Développement économique et attractivité** (*création et gestion des zones d'activités communautaires, promotion du tourisme, recherche et innovation, soutien aux pôles de compétitivité*),
- **Politique sportive et culturelle** (*Palais de la musique et des congrès, Zénith, médiathèques communautaires, développement de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia, Stade de la Meinau, hall Rhénus, piscines, patinoire, plan d'eau*),
- **Action sociale** (*politique de la ville, prévention de la délinquance, fonds social logement, fonds d'aide aux jeunes, prévention spécialisée*).

Les fiches ci-après rappellent les compétences exercées et caractérisent les projets et accompagnements de l'Eurométropole pour la commune de Lampertheim pour la période 2021-2027. Elles s'organisent selon les items suivants :

- Volet « transformation écologique et économique du territoire »,
- Volet « transformation sociale et sociétale »,
- Volet « transformation démocratique et territoire ».

Les informations contenues dans les diverses fiches sont le cas échéant soumises à délibération du Conseil d'Eurométropole.

Mobilités – Plan Vélo

Sur la période 2021-2027, l'Eurométropole de Strasbourg va déployer un plan d'investissement massif de plus de 100 millions d'euros pour un réseau cyclable eurométropolitain à la hauteur de ses ambitions.

Ce plan répond aux objectifs suivants :

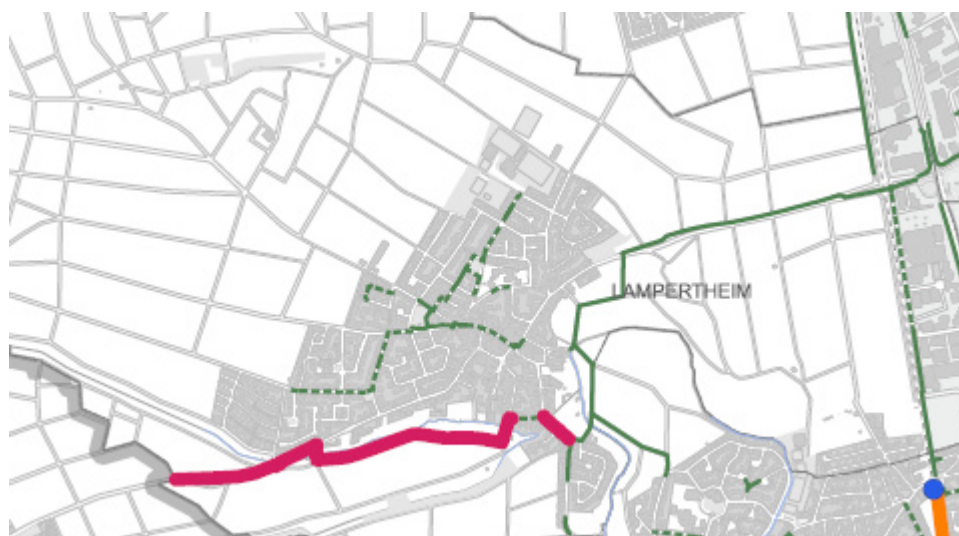
- créer les conditions nécessaires à la pratique du vélo en dehors du secteur central déjà bien maillé, tant pour les déplacements locaux (centre bourg, accès aux établissements scolaires, déplacement vers les zones d'achats) que pour les déplacements plus longs (accès aux zones d'emplois, rabattement vers Vélostras),
- résorber les conflits piétons-cyclistes, notamment dans les centralités de l'agglomération et sur les pénétrantes déjà aménagées où l'usage des modes actifs a beaucoup augmenté,
- préparer le réseau cyclable à accueillir l'augmentation de la fréquentation (part modale vélo EMS : 8% en 2009, 11% en 2019, objectif 20% en 2030).

7 orientations sous-tendent ce plan vélo :

1. Créer des liaisons avec les intercommunalités voisines et renforcer les liaisons transfrontalières ;
2. Rendre cyclables, et donc sécurisés, les principaux axes routiers métropolitains radiaux ;
3. Relier les communes de première et seconde couronnes par des aménagements en dehors des centres urbains ;
4. Améliorer et finaliser la Vélostras1 pour faciliter les échanges entre communes et quartiers ;
5. Finaliser les liaisons structurantes facilitant le rabattement sur le réseau Vélostras, autour des gares TER, des collèges et lycées et des zones d'activités ;
6. Créer un « contournement » de l'ellipse strasbourgeoise ;
7. Réaliser les ouvrages permettant le « franchissement » des coupures urbaines.

Action(s) locale(s)

- Création d'une piste cyclable vers Pfulgiesheim → 2021, 170.000 € (T4)
- Aménagement d'une liaison entre la rue des Alisiers et la rue de la Souffel → 2022, 570.000 € (T4)



Contact : Mobilités

Voirie et aménagement des espaces publics

Au titre de sa compétence en matière de création, d'aménagement et de création d'espaces publics, l'Eurométropole accompagne les communes dans le développement de leur territoire. La nouvelle programmation pour le mandat 2021-2027 est portée à 30M€/an, répartis entre les 33 communes.

Les enveloppes communales sont réparties selon les crédits suivants :

- T1 : entretien d'intérêt local, T2 : aménagement d'intérêt local,
- T3 : aménagement d'intérêt métropolitain,
- T4 : mise en œuvre du schéma directeur vélo,
- T5: entretien des ouvrages d'art,
- T6 : entretien des voiries en zones d'activités,
- T7 : entretien des voiries transférées du Département,
- T8 : entretien des voiries transférées de l'Etat,
- T9 : NPNRU
- T10, T11 : autres crédits DEPN et autres directions, accompagnement des projets urbains,
- T12, T13 : eau et assainissement. Ce programme annuel vise à accompagner le programme voirie et/ou des besoins propres en fonction de l'état patrimonial.

La programmation de l'année N débute l'année précédente. Les communes sont invitées à délibérer chaque année sur le programme de voirie de l'année à venir proposé par l'Eurométropole.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

Enveloppe annuelle attribuée à la commune : 70.721 € (21.216 € au titre de l'entretien – T1 et 49.505 € au titre des projets d'aménagement d'intérêt local – T2).

2022

- Rue du Gal De Gaulle – Opération d'entretien T1 : 27.000 €
- Pôle d'échange multimodal Mundolsheim/Lampertheim – T11 : 200.000 € pour les 2 communes (opération globale : 3.220.000 €)

2023

- Rue Leh – Opération d'entretien T1 : 40.000 €
- Pôle d'échange multimodal Mundolsheim/Lampertheim – T11 : 300.000 € pour les 2 communes (opération globale : 3.220.000 €)

2024

- Rue du Kolbsenbach – Opération d'entretien T1 : 35.000 €
- Rue de Pfulgriesheim – feux récompenses – Opération d'intérêt local T2 : 50.000 €

2025

- Place de Niefern – Opération d'intérêt local T2 : 70.000 €
- Rue Principale – feux récompenses – Opération d'intérêt local T2 : 50.000 €

Pour les années suivantes, sous réserve des délibérations annuelles ad hoc, les opérations d'aménagement susceptibles d'être réalisées sont les suivantes :

- Opération d'intérêt métropolitain T3 : rue de Pfulgriesheim (400.000 €)

Contact : Programmation, études pré-opérationnelles et évaluation, DEPN

Desserte par les transports en commun

L'Eurométropole de Strasbourg est autorité organisatrice des transports en commun. À ce titre, elle fixe les grandes orientations en matière de développement et de structuration du réseau de tramway et de bus. Pour répondre aux enjeux particuliers de chaque territoire, des villages aux zones d'activités, de nouveaux moyens de transport sont déployés au service des usagers.

L'essor du transport collectif dans l'agglomération s'appuie également sur le réseau ferroviaire au travers de la mise en œuvre du réseau express métropolitain (REM). Celui-ci repose sur un niveau de service très performant, un cadencement élevé et des liaisons qui traversent l'agglomération strasbourgeoise.

Action(s) locale(s)

La commune de Lampertheim est desservie par les lignes CTS n° 73 et n° 75. La ligne L6 dessert également la commune au niveau de la Zone Commerciale Nord.

La commune dispose en outre du service de transport en commun à la demande « Flex'hop » sur les mêmes arrêts que les autres lignes auxquels s'ajoute l'arrêt « salle des fêtes ».

La commune dispose également d'une desserte ferroviaire, intégrant le réseau express métropolitain (REM), sur la ligne Strasbourg-Saverne, de par la proximité de la gare de Mundolsheim.

Suite à la gratuité des transports en commun, voté par l'Eurométropole, 350 cartes badgé, pour les 4-17 ans de Lampertheim, ont été délivrées en mai 2024.



Contact : Mobilités

Développement économique et zones d'activités communautaires

L'Eurométropole de Strasbourg a pour vocation à soutenir l'activité économique du territoire et contribue au développement d'une économie locale plus vertueuse d'un point de vue écologique et social.

À ce titre, elle :

- accompagne des projets d'entreprises ;
- pilote et commercialise une offre foncière et immobilière ;
- finance des opérateurs et des projets d'entreprise ;
- anime des écosystèmes et des communautés professionnelles territoriales ;
- apporte une expertise des enjeux économiques dans différentes politiques publiques de la collectivité ;
- favorise l'innovation et l'expérimentation pour le développement de nouveaux services et de nouveaux emplois ;
- assure la promotion du territoire, de son tissu économique et des projets économiques de la collectivité.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

La Zone Commerciale Nord, qui couvre une partie du ban communal de Lampertheim, a bénéficié d'un projet de modernisation et d'extension avec la création du « Shopping Promenade », piloté et soutenu par l'Eurométropole.

Lampertheim est éligible au dispositif d'aide au maintien et à l'implantation de commerces de proximité. En 2020, un commerce de la commune a bénéficié d'une aide de l'Eurométropole de 20.000 € pour la modernisation et la rénovation de son espace de vente.

Dans le cadre de sa politique en matière d'agriculture périurbaine et de développement des circuits-courts, l'Eurométropole valorise les exploitants locaux auprès des consommateurs. À ce titre, le « Tour des fermes », organisé chaque année par l'Eurométropole, s'est tenu en juin 2022 à Eckwersheim, Lampertheim et Vendenheim.

Contact : Direction du développement économique et de l'attractivité

Assistante technique en matière de documents d'urbanisme

L'Eurométropole est compétente en matière d'élaboration, d'évolution et d'évaluation des documents de planification. Réglementairement, l'Eurométropole est dotée d'un document unique de planification, regroupant plan local d'urbanisme, plan de déplacement urbain et programme local de l'habitat.

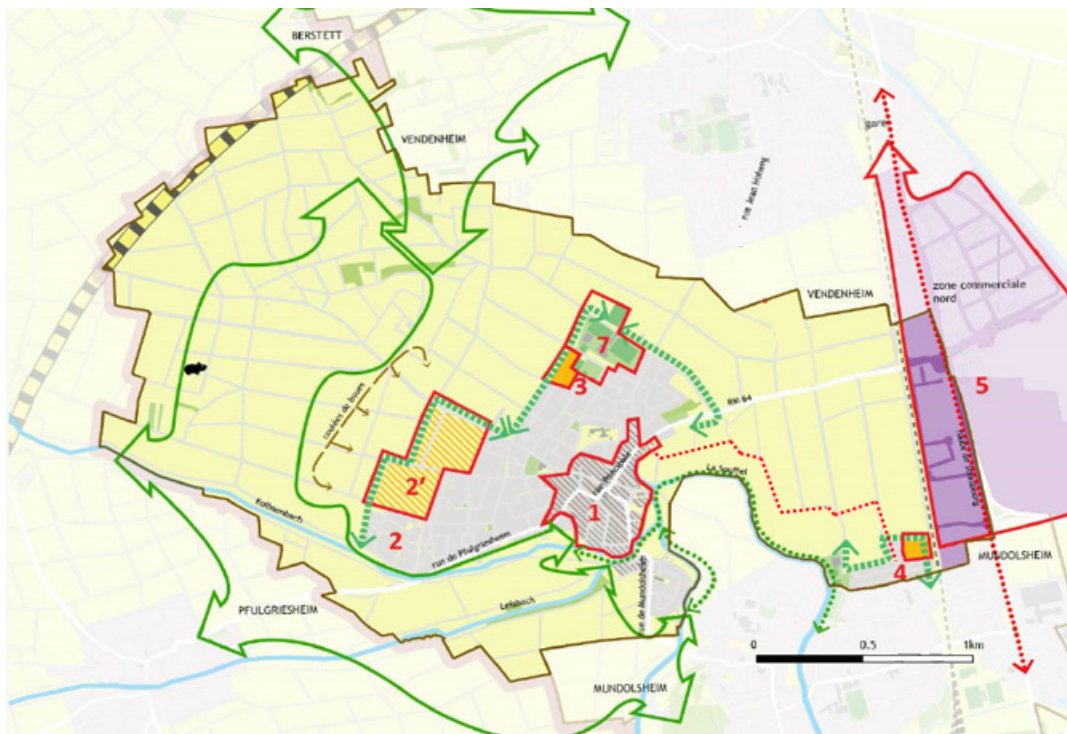
Au titre de cette compétence, l'Eurométropole accompagne les communes sur les sujets suivants :

- Assistance aux communes dans le domaine de l'urbanisme réglementaire,
- Études environnementales et analyses des projets urbains,
- Analyse de projets urbains,
- Études urbaines, évaluation de projets,
- Suivi de la politique en faveur de l'agriculture périurbaine.

Action(s) locale(s)

La modification n°3 du PLU, portant principalement sur un renforcement du volet Air, Climat, Énergie du PLU, a été approuvée en juin 2021. La modification n°4, instruite dès 2022, est entrée en vigueur mi-2024.

En outre, l'Eurométropole identifie les projets ou sujets ci-dessous revêtant un intérêt stratégique pour le développement de la commune ou de l'Eurométropole.



Contact : Aménagement du territoire et Projets urbains, DUT

Instruction des autorisations d'urbanisme

L'Eurométropole, au travers du service de la Police du bâtiment, instruit gracieusement, sur la base d'une convention bipartite signée, au nom et pour le compte des communes, les demandes d'autorisation du droit des sols :

- Certificats d'urbanisme de projet (type b)
- Déclaration préalable,
- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager.

Les missions couvrent également une assistance juridique pour la gestion des recours gracieux et contentieux.

Au 1^{er} janvier 2022, en vertu de la loi ELAN, l'Eurométropole a déployé et mutualisé un service de téléprocédure pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Action(s) locale(s)

L'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Lampertheim ont signé la convention en 2021.

Pour l'année 2024, l'Eurométropole a instruit pour le compte de la commune de Lampertheim 151 dossiers :

- 55 certificats d'urbanisme,
- 67 déclarations préalable,
- 3 permis d'aménager,
- 25 permis de construire,
- 1 permis de démolir.

3 recours ont également été traités par le service juridique et la Police du bâtiment.

Contact : Police du bâtiment, DUT

Politique en matière d'habitat

L'Eurométropole de Strasbourg est compétente en matière d'habitat de la façon suivante :

- Élaboration du programme local de l'habitat (PLH), adossé au PLU,
- Actions et soutiens financiers au développement du logement social,
- Amélioration du parc immobilier bâti, public ou privé.

Via l'octroi de subventions et un accompagnement spécifique des ménages, l'Eurométropole vise au travers du Programme d'intérêt général « Habiter l'Eurométropole » à :

- l'amélioration énergétique des logements et les économies d'énergie ;
- la rénovation des logements dégradés et la lutte contre l'habitat indigne ;
- la rénovation des copropriétés fragiles ou en difficulté ;
- l'accès au logement et l'ouverture du parc privé aux ménages modestes ;
- la lutte contre les logements vacants ;
- le repérage des logements énergivores et/ou dégradés et la prospection active des ménages dans les communes le nécessitant.

Le dispositif d'aides s'applique sur l'ensemble des 33 communes du territoire et s'adresse aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés. Les subventions de l'Eurométropole de Strasbourg portent sur un pourcentage d'aides complémentaires à celles de l'ANAH, variant de 5 % à 25 %.

Action(s) locale(s)

Entre 2018 et 2024, l'Eurométropole de Strasbourg a versé 8.468 € à des ménages-occupants pour la réhabilitation énergétique ou l'adaptation de leurs logements.

Contact : service de l'habitat, DUT

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La compétence GEMAPI est exercée par l'Eurométropole depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est venue s'ajouter et recouvrir des compétences existantes en matière d'entretien et de gestion des cours d'eau du territoire.

L'Eurométropole est compétente pour :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- La maîtrise des eaux pluviales,
- La gestion des ouvrages hydrauliques.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

En matière de Gestion des Milieux Aquatiques, l'Eurométropole prévoit la restauration du Kolbsenbach amont ainsi que le reméandrage du Leisbach et du Kolbsenbach. Les travaux sont programmés entre 2023 et 2026 pour un montant estimé de 150.000 €.

En parallèle, la création d'une zone d'expansion des crues entre le Leisbach et le Kolbsenbach par l'aménagement d'ouvertures dans la digue de la Souffel est prévue. Les travaux, programmés entre 2024 et 2026 sont estimés à 250.000 €.

En matière de gestion des risques de coulées d'eaux boueuses, l'Eurométropole de Strasbourg a réalisé à Lampertheim 700 ml de dispositifs d'hydraulique douce (fascines, bande enherbée, haies, etc.) représentant un investissement d'environ 12.000 €.

Contact : Gestion et prévention des risques environnementaux, DESPU

Eau et assainissement

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres. Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service d'eau et d'assainissement d'excellente qualité,
- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts environnementaux de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

Les services d'eau et d'assainissement sont assurés soit par l'Eurométropole en régie, soit par le SDEA.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

La commune de Lampertheim dépend de l'unité de distribution d'eau potable de Strasbourg-Nord. 3 puits sont présents sur la commune, alimentant 6 communes du territoire. 1.151.266m³ y ont été produits en 2023. En matière d'assainissement, la commune est rattachée à la station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, la construction d'un bassin de 200 m³ a été terminée en 2022. Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m³ sont en cours, les travaux de doublement du siphon en amont sont terminés. Globalement, les travaux précités représentent un budget de 4.260.000 €.




Sous réserve des délibérations ad hoc, les programmes annuels de voiries donnent lieu aux réfections des réseaux d'eau et d'assainissement sur les voies suivantes :

- Assainissement – crédit T13 : rue du Limousin (30.000 €), rue des Fleurs (400.000 €), rue de Pfulgriesheim (40.000 €), rive droite de la Souffel (340.000 €), rue du Parc (140.000 €)
- Eau – crédit T12 : rue du Parc (180.000 €), rues du Kolbsenbach et de la Souffel (50.000€), rue Leh (140.000 €)

Contact : Eau et assainissement, DESPU

Collecte des déchets

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les habitants de ses 33 communes. La collecte des déchets est organisée en 3 secteurs où les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

	SECTEUR 1 11,59% 7 communes > de 10 000 habitants	SECTEUR 2 6,13% 21 communes < de 10 000 habitants	SECTEUR 3 7,54% 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en bennes en régie 100 % en régie	Collecte en porte-à-porte en régie 100 % en régie	
Papiers et emballages recyclables hors verre 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 97 % en régie	Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 100 % en prestation	Collecte en porte-à-porte par prestataire privé (Suez) 100 % en prestation
Verre 	Collecte de conteneurs de l'hypercentre de Strasbourg et conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte des conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 99,8 % en prestation	Collecte de conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 100 % en prestation	

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'Eurométropole assure également la collecte des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être déposés en déchèterie.

Depuis décembre 2022, l'Eurométropole déploie un dispositif de collecte des déchets alimentaires en apport volontaire dans des bacs spécifiques situés dans les communes.

Transformation écologique et économique du territoire

Action(s) locale(s)

La commune de Lampertheim dépend du secteur 2. Le taux de la TEOM est de 6,13 % (inchangé depuis 2020).

En complément de l'accès aux déchèteries fixes du territoire, la commune bénéficie du passage mensuel d'une déchèterie mobile.

13 points d'apports sont destinés à la collecte des déchets alimentaires. En 2024, 54,29 tonnes ont été récoltés par ces bornes.

Contact : Collecte et valorisation des déchets, DESPU

Propreté urbaine

L'Eurométropole de Strasbourg assure la propreté des voies et places publiques du territoire. Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble des communes dans ses missions de :

- Nettoyement des voies publiques,
- Désherbage et enlèvement des feuilles mortes,
- Mise à disposition et vidange des corbeilles,
- Enlèvement des cadavres d'animaux,
- Enlèvement des dépôts sauvage en coordination avec le service de la collecte des déchets,
- Enlèvement des graffitis,
- Gestion des toilettes publiques sur le domaine public eurométropolitain.

L'Eurométropole est également compétente en matière de viabilité hivernale. Cela se fait au travers d'un dispositif de coopération entre l'Eurométropole qui définit et coordonne les prestations et met à disposition des communes le matériel de salage, et des prestataires qui réalisent tout ou partie de la prestation.

Action(s) locale(s)

Le balayage manuel de la commune est assuré par les agents communaux contre une rémunération de l'Eurométropole au prorata du nombre d'habitants. Ainsi, la commune de Lampertheim a reçu en 2023 la somme de 40.580,10 € au titre des frais de personnel engagés. 14,3 km de voies sont concernées.

Le lavage mécanique est assuré par l'Eurométropole ; il est réalisé une fois par semaine ou une fois par quinzaine, selon la typologie des voies. Les communes peuvent faire appel au service de la propreté pour réaliser des nettoyages mécanisés complémentaires à l'issue de manifestations ou pour des besoins ponctuels.

32 corbeilles sont installées sur la commune. Leur vidange est assurée par les agents communaux.

Concernant la viabilité hivernale, un prestataire agricole assure le salage et le raclage des voies de circulation du domaine public, pour le compte de l'Eurométropole.

Contact : Propreté urbaine, DESPU

Politique funéraire

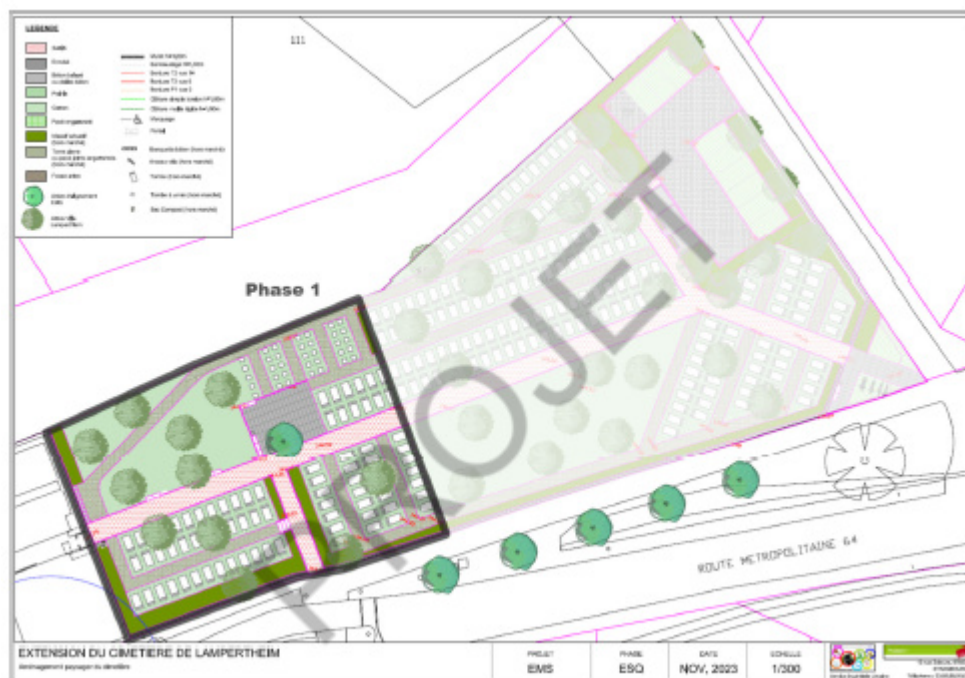
Dans le domaine funéraire, l'Eurométropole est compétente pour la création de nouveaux cimetières et l'extension de ces derniers, compétence élargie à l'extension des cimetières existants des communes membres.

Cette compétence recouvre l'acquisition du foncier et les travaux d'infrastructures comprenant les études, la préparation des terrains, l'installation des réseaux, des voies de circulation, des plantations d'alignement et des clôtures.

La gestion des cimetières et les travaux relevant du fonctionnement courant ou des installations de sépultures (pose de columbariums, plantations du souvenir ou creusements de tombes) relèvent des communes.

Action(s) locale(s)

L'extension du cimetière sur 33,8 ares, en complément du cimetière existant (34 ares), est rendue nécessaire par l'état de saturation de l'équipement actuel. Les travaux ont été réalisés jusque mi-2025. L'opération est estimée à 148.000 € pour l'Eurométropole auxquels s'ajoutent 304.000 € d'acquisition foncière. À noter que 104.000 € de travaux sont en plus à la charge de la commune.



Contact : Service funéraire

Sports

La Direction des Sports de l'Eurométropole gère les équipements sportifs du territoire, notamment la patinoire et les piscines. Elle peut mettre à disposition des communes une piscine mobile (carava'nage) pour permettre la sensibilisation du jeune public au risque de noyade.

La Direction des Sports investit également dans le dispositif du sport sur ordonnance. Elle soutient également les clubs et sportifs locaux.

Enfin, elle déploie sur le territoire le concept des Vitaboucle. Ce dispositif a été conçu par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour faciliter à toutes et à tous la pratique d'une activité physique gratuite et en plein air. L'Eurométropole verse également un fond de concours aux communes pour agréments des parcours d'agrès sportifs.

Action(s) locale(s)

La commune dispose d'une Vitaboucle, parcours n° 17, développant 9 km et classé en difficulté « difficile ». Par ailleurs, la commune a reçu un fonds de concours de la part de l'Eurométropole, d'un montant de 7.000 €, pour la réalisation d'une aire d'agrès sportifs au droit du parcours Vitaboucle.



Contact : Centre de ressources sportives et logistiques, Direction des Sports

École de musique

Afin de rechercher une plus grande cohérence de l'action publique, une plus grande solidarité intercommunale et un meilleur service aux usagers, le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg s'est déclaré favorable, lors de la délibération du 18 décembre 1998, à l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 1999, d'un fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération.

Chaque commune accueillant une école de musique municipale ou associative bénéficie d'un fonds de concours.

Transformation sociétale et sociale

Action(s) locale(s)

Dans le cadre de l'école de musique intercommunale « Ravel », la commune a perçu, pour l'exercice 2024, un fonds de concours de 4.362 €.



Contact : Direction de la Culture

Bibliothèque et médiathèque

Par délibération du Conseil eurométropolitain, un fonds de concours a été mis en place à destination des bibliothèques et médiathèques municipales du réseau Pass'relle. L'objectif est de soutenir financièrement les bibliothèques de proximité qui contribuent activement au développement de la lecture publique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole verse ainsi aux communes ce fonds de concours qui couvre 45% des frais de structures liés aux bâtiments à l'exclusion de toute autre dépense, sur la base d'un état certifié par la commune. Ces frais de structures sont l'eau, le gaz, l'électricité, les frais de télécommunications, les assurances, la maintenance, les frais de nettoyage, le loyer.

Transformation sociétale et sociale

Action(s) locale(s)

Sur la base des données fournies par la commune, l'Eurométropole a versé, en 2024, un fonds de concours de 13.315 € à la commune pour la gestion de sa médiathèque municipale « Mille-et-une pages ».

La médiathèque communale participe également aux activités et animations proposées par l'Eurométropole dans le cadre du réseau Pass'relle.

La médiathèque a également bénéficié du projet « Circuits courts » qui met en partage et en visibilité des œuvres d'art acquises par l'Eurométropole au sein de diverses bibliothèques et médiathèques de l'Eurométropole. En novembre 2024, la médiathèque de Lampertheim a ainsi accueilli le travail de l'artiste Jeanne Bischoff.



Contact : Direction de la Culture

Finances

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale qu'est l'Eurométropole. Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

Versée par l'Eurométropole, la dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour but de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire. La délibération du 29 septembre 2017 en pose les critères suivants :

- le revenu moyen par habitant (40 %) ;
- le potentiel fiscal (40 %), c'est-à-dire la marge de manœuvre des communes pour dégager des ressources supplémentaires en activant le levier fiscal ;
- l'effort fiscal (20 %), c'est-à-dire la pression fiscale exercée sur les contribuables.

Action(s) locale(s)

Pour Lampertheim, les montants sont les suivants (en 2024) :

- Attribution de compensation : - 107.358 €
- Dotation de solidarité communautaire : 107.614 €

Contact : Direction des finances et programmation

Sécurité et vidéoprotection

Au titre de sa compétence en la matière, l'Eurométropole assure via le Centre de Supervision Vidéo (CSV) rattaché au service Prévention urbaine :

- L'installation de nouveaux équipements de vidéoprotection sous l'égide du Comité d'éthique de vidéoprotection,
- La gestion administrative des dispositifs (suivi auprès de la Préfecture),
- La gestion technique (installation et entretien du matériel, y compris les réseaux pour le transfert des images en direct).

Le service Prévention urbaine fait également le lien vers les forces de l'ordre locales : police nationale, gendarmerie et polices municipales.

Transformation démocratique et territoire

Action(s) locale(s)

Pour Lampertheim, l'Eurométropole assure la vidéosurveillance au travers de 4 dispositifs : au centre culturel et sportif, sur la place De Gaulle et au carrefour de la Mairie (deux équipements) depuis mars 2023. Deux dispositifs supplémentaires sont en attente d'installation (travaux préalables nécessaires).

Sur la période 2016-2023, 47.028 € ont été investis par l'Eurométropole. En 2024, 5 vidéos ont fait l'objet d'une réquisition judiciaire.

Contact : Service prévention urbaine

Numérique

En matière d'outils informatiques et numériques, l'Eurométropole propose aux communes diverses prestations :

- Cloud communautaire : mise à disposition des communes d'un environnement numérique intégré à celui des agents de l'Eurométropole et de logiciels « métiers » en fonction des besoins de chacun : Coriolis (finances), Elyx (SIG), DDCW (police du bâtiment), QFCUS (quotient familial), InfoView, etc.
- Imprimerie : travaux d'imprimerie, de reprographie et de reliure concernant des documents administratifs. Prestations facturées selon tarifs en vigueur.
- Mise à disposition de moyens de communication radio-numériques. Prestations facturées selon tarifs en vigueur définies dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Contact : Direction du numérique et systèmes d'information

Groupement de commandes

Le groupement de commandes ouvert et permanent est composé de l'Eurométropole de Strasbourg et des 33 communes, de la Collectivité européenne d'Alsace et du SDEA. Il simplifie les procédures de groupement d'achats entre ses membres : seul le porteur du marché groupé doit délibérer, les autres membres pouvant adhérer à chaque marché par simple lettre d'intention.

Ces achats sont proposés aux membres au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des marchés actuels. Le porteur de chaque marché groupé sollicitera les communes intéressées en amont, les délais d'adhésion au groupement des autres membres devant être strictement observés.

Les principaux marchés proposés sont :

- L'achat d'énergie, électricité et gaz,
- Les télécommunications,
- Les fournitures diverses.

Contact : Direction de la commande publique responsable



3. ACTIONS LOCALES PARTICIPANT AUX TERRITOIRES

Lampertheim joue un rôle majeur dans le développement et l'attractivité économique du Nord de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment par la Zone commerciale Nord. Ce pôle commercial, d'envergure départementale, s'étend sur 150 hectares et quatre communes, et accueille environ 3.000 emplois. Parallèlement, la commune préserve un réseau dynamique de commerces de proximité au cœur du village. Elle s'implique activement dans l'élaboration d'un projet de maison médicale.

Lampertheim s'inscrit également dans la démarche métropolitaine de préservation de l'environnement. Lauréate de la 3^{ème} Libellule pour son engagement « Zéro Phyto » et investie dans une gestion différenciée de ses espaces verts, la commune a notamment planté une haie champêtre le long de la voie verte RM 64 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue. Elle poursuit ses efforts avec la restauration du Kolbsenbach, incluant la création de petits méandres, de deux mares et d'un îlot.

Dans une optique de réduction de son empreinte carbone et de maîtrise des dépenses, Lampertheim a entrepris la modernisation de l'ensemble de son parc d'éclairage public, qui est entièrement équipé en LED depuis 2024. Tous les deux ans, un forum de l'habitat et de l'environnement est organisé pour sensibiliser et informer les habitants sur les actions possibles en faveur du développement durable.

Soucieuse de favoriser la participation citoyenne à tout âge, la commune a instauré un Conseil de citoyens, qui s'implique activement lors de la journée citoyenne, événement ayant rencontré un vif succès en mai 2024. Elle a aussi mis en place une cérémonie de citoyenneté.

Pour les jeunes, Lampertheim propose plusieurs dispositifs facilitant l'accès à l'emploi : « Mon 1^{er} Job », les distributeurs « Porteurs Juniors », les emplois saisonniers « Mon Job d'été » et l'accueil de stagiaires et apprentis via « Mon premier stage ». Plus de 50 jeunes bénéficient chaque année de ces opportunités au sein des services municipaux. Les plus jeunes pourront bénéficier d'un cursus bilingue à partir de l'école maternelle dès la rentrée 2025.

Village alsacien, l'action en faveur de la défense de son patrimoine, bâti bien sûr, Lampertheim a de nombreuses fermes remarquables, mais aussi immatériel avec la volonté de transmission de la langue et la culture régionale à travers de nombreuses actions : actions intergénérationnelles, « Hoftnâme », convention avec l'OLCA.

Enfin, la politique culturelle de la commune se distingue par des événements majeurs tels que le Festival « Lamper'Times », l'accueil du Théâtre Alsacien de Strasbourg ainsi que la participation aux Circuits Courts, proposés par l'Eurométropole, et l'organisation de séances de cinéma en plein air chaque été, dans le cadre du Festival « Ciné Plein Air ».



Élaborée par la Direction de l'intercommunalité, en partenariat avec les services communaux et intercommunaux, la présente convention partenariale met en lumière les multiples actions entreprises par l'Eurométropole et la commune au bénéfice du territoire et des habitants.

Nouée entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Lampertheim, en date du 30 juin 2025, la présente convention est fixée pour la durée du mandat.

Elle demeure toutefois évolutive, pour tenir compte du développement du territoire, de nouveaux projets et des priorités politiques et budgétaires. Ainsi, la convention peut faire l'objet d'avenants, à la demande aussi bien de l'Eurométropole de Strasbourg que de la commune. Une fois partagées, les évolutions donneront lieu à une nouvelle convention.

Murielle FABRE
Maire de Lampertheim

Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Strasbourg.eu
eurométropole







